

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°26 du 25 juin 2010

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°29

TABLEAU N° 100844/DEF/DCSCA/ET-T/SDLOG/REG
relatif au prix des travaux exécutés par les maîtres ouvriers de l'armée de terre en 2010.

Du 29 janvier 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *échelon de transformation terre ; sous-direction « logistique » ; bureau « réglementation ».*

TABLEAU N° 100844/DEF/DCSCA/ET-T/SDLOG/REG relatif au prix des travaux exécutés par les maîtres ouvriers de l'armée de terre en 2010.

Du 29 janvier 2010

NOR D E F E 1 0 5 0 9 3 9 B

Référence :

Instruction n° 30550/DEF/DCCAT/ORH/PM du 1er juillet 2002 (BOC, 2002, p. 5507. ; BOEM 550.2.1).

Texte abrogé :

Tableau n° 20083/DEF/DCCAT/LOG/REG du 17 novembre 2008 (BOC N° 4 du 23 janvier 2009, texte 12.).

Référence de publication : BOC N°26 du 25 juin 2010, texte 29.

À compter du 1^{er} janvier 2010, les prix des travaux exécutés par les maîtres ouvriers de l'armée de terre sont fixés comme indiqué ci-après.

Les prix mentionnés dans les colonnes « travaux particuliers » s'appliquent au militaire s'équipant à ses frais. Ils incluent la TVA.

Les prix mentionnés dans les colonnes « travaux administratifs » correspondent aux montants réglés par les directions régionales du commissariat de l'armée de terre (DIRCAT) ou les états-majors de région terre (EM/RT) aux maîtres ouvriers tailleurs, dans le cadre d'une première dotation ou d'un droit à renouvellement ; toutefois, la valeur imputée au compte courant d'achat du carnet d'habillement est identique à celle d'une réalisation en mesure industrielle, dans le cas des tenues bénéficiant de ce mode de confection, même si la réalisation a été effectuée en confection sur mesure par un maître ouvrier tailleur (par exemple, dans le cas de tailles exceptionnelles).

1. PRIX DES CONFECTIONS SUR MESURE DES PRINCIPALES TENUES.

Les prix figurant dans le tableau ci-dessous comprennent le coût de main d'œuvre moyen au plan national et des matières annexes (doublure, toile tailleur, toile plastron, mignonnette ...) ; ils ne comprennent pas le tissu de fond (à l'exception du gilet d'arme), le galonnage et l'écussonnage.

La réalisation doit être de qualité irréprochable et implique l'emploi de fournitures de bonne qualité. Toute prestation supplémentaire (galonnage, écussonnage, emploi de fournitures de qualité supérieure) est facturée en sus.

La confection en « mesure actualisée » est réalisée dans les ateliers spécialement équipés à cet effet.

DÉSIGNATION DES TENUES ET ARTICLES.	TRAVAUX PARTICULIERS. PERSONNEL S'ÉQUIPANT À SES FRAIS (TVA INCLUSE).		TRAVAUX ADMINISTRATIFS (COMPTE COURANT D'ACHAT).	
	GRANDE MESURE (EUROS).	MESURE ACTUALISÉE (EUROS).	GRANDE MESURE (EUROS).	MESURE ACTUALISÉE (EUROS).
1.1. Tenues du personnel masculin.				
Tenue de gala métropole ou outre-mer.				
Spencer seul.	445,72	356,58	372,10	297,68
Pantalon seul.	164,53	131,62	137,54	110,03
Tenue complète (spencer et pantalon).	610,25	488,20	509,64	407,71
Ceinture de smoking.	95		78,04	
Vareuse bleu armée.	415,42	332,33	347,02	277,62
Pantalon bleu armée.	159,43	127,54	133,28	106,62
Tenue complète (vareuse et pantalon bleu armée).	574,85	459,88	480,30	384,24
Tenue de cérémonie et de service courant (TDF (1) ou bleu chasseur).				
Vareuse.	432,13	345,70	360,74	288,59
Pantalon.	144,14	115,31	120,50	96,40
Vareuse et pantalon.	576,27	461,01	481,24	384,99
Gilet d'arme complet.	213,63	170,90		
Tenue de cérémonie outre-mer.				
Vareuse blanche.	388,99	311,19	325,17	260,13
Pantalon blanc.	144,15	115,32	120,50	96,40
Tenue complète (vareuse et pantalon).	533,14	426,51	445,67	356,53
1.2. Tenues du personnel féminin.				
Tenue de gala métropole ou outre-mer.				
Spencer seul.	394,95	315,96	330,69	264,55
Robe seule.	261,84	209,47	218,32	174,65
Tenue complète (spencer et robe).	656,79	525,43	549,01	439,20
Parements de manches de spencer.	93,73	74,98	76,99	61,59
Chemisier satin et nœud papillon.	163,66		136,84	
Vareuse bleu armée.	363,64	290,91	303,75	243,00
Jupe bleu armée.	153,30	122,64	127,99	102,39
Tenue complète (vareuse et jupe bleu armée)	516,94	413,55	431,74	345,39
Tenue de cérémonie et de service courant (TDF ou bleu chasseur).				
Vareuse.	371,62	297,30	310,14	248,11
Jupe été.	138,58	110,86	115,60	92,48
Jupe tenue de service courant (TSC).	131,43	105,14	109,73	87,78
Pantalon.	146,39	117,11	122,34	97,87
Tenue complète (vareuse + jupe été).	510,20	408,16	425,74	340,59
Tenue de cérémonie outre-mer.				
Veste blanche.	404,54	323,63	337,50	270,00
Jupe blanche.	154,46	123,56	128,60	102,88
Tenue complète (veste et jupe).	559,00	447,19	466,10	372,88

1.3. Tenues de service courant unisexe des militaires du rang.				
Blouson (TDF ou bleu chasseur).			198,62	158,90
1.4. Tenues du personnel des services.				
1.4.1. Services communs (santé, armement, essences).				
Vareuse croisée PL 300.	445,72	356,58	372,10	297,68
Pantalon bleu aviation.	144,15	115,32	120,50	96,40
Tenue complète (vareuse croisée et pantalon).	589,87	471,90	492,60	394,08
Jupe.	133,67	106,93	111,56	89,24
1.4.2. Commis greffiers de la justice militaire.				
Vareuse homme.	432,13	345,70	360,74	288,59
Pantalon.	144,15	115,32	120,50	96,40
Vareuse femme.	371,62	297,30	310,14	248,11
Vareuse outre-mer.	404,54	323,63	337,50	270,00
Jupe.	138,58	110,86	115,60	92,48
(1) Terre de France.				

2. PRIX DES PRINCIPALES AUTRES CONFECTIONS.

2.1. Coiffures (broderie incluse).

ARTICLES.	TRAVAUX RÉALISÉS SUR MESURE DANS LES ATELIERS DU MAÎTRE OUVRIER TAILLEUR.		ACHATS RÉALISÉS AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR(1).			
	TRAVAUX PARTICULIERS (TVA INCLUSE) (EUROS).	TRAVAUX ADMINISTRATIFS (EUROS).	TRAVAUX PARTICULIERS (TVA INCLUSE) (EUROS).		TRAVAUX ADMINISTRATIFS (EUROS).	
2.1.1. Services communs.						
Casquette du service des essences des armées :						
Casquette sans macaron.			95,49		78,44	
Macaron.			80,89		66,45	
2.1.2. Armée de terre.						
Tricorne.			54,57		44,82	
Képi de général de brigade :						
Service courant.	180,04	148,29	112,35		92,29	
Cérémonie sur drap.	829,73		848,02			
Cérémonie sur velours.			900,32			
Supplément par étoile.			2,74		2,26	
Démontage de la doublure.	7,13	5,10				
2.1.3. Képi de :			SANS VELOURS.	AVEC VELOURS.	SANS VELOURS.	AVEC VELOURS.
Colonel et lieutenant-colonel.	165,07	137,09	124,36	134,13	102,32	110,34
Commandant.	159,37	132,34	115,66	125,42	95,17	103,19
Capitaine.	115,43	95,79	74,55	84,31	61,40	69,42
Lieutenant.	110,11	91,30	70,50	80,26	58,07	66,09
Sous-lieutenant.	104,16	86,38	66,10	75,86	54,46	62,48
Aspirant.	104,16	86,37	66,10	75,86	54,46	62,48
Major.			67,02	76,78	55,21	63,23
Adjudant-chef et adjudant.			66,10	75,86	54,46	62,48
Sergent-chef ou maréchal des logis-chef.			63,08		51,98	
Sergent ou maréchal des logis.			63,08		51,98	
Caporal-chef ou brigadier-chef de 1re classe.			52,50		44,35	
Caporal-chef ou brigadier-chef.			52,50		43,29	

MDR de caporal (ou brigadier) à 2e classe.			48,58		40,07	
--	--	--	-------	--	-------	--

(1) Les maîtres ouvriers en fonction dans les départements et territoires d'outre-mer sont autorisés à facturer en sus l' « octroi de mer », sur présentation de justificatifs.

2.2. Pattes d'épaules ornementées (spencer).

GRADE.	OFFICIERS MASCULINS.		OFFICIERS FÉMININS.	
	TRAVAUX PARTICULIERS (TVA INCLUSE) (EUROS).	TRAVAUX ADMINISTRATIFS (EUROS).	TRAVAUX PARTICULIERS (TVA INCLUSE) (EUROS).	TRAVAUX ADMINISTRATIFS (EUROS).
Général.	140,38	115,31	140,38	115,31
Colonel.	119,64	98,37	112,27	92,22
Lieutenant-colonel.	119,64	98,27	112,27	92,22
Commandant.	114,78	94,28	109,51	89,95
Capitaine.	97,55	80,13	88,41	72,62
Lieutenant	94,05	77,26	85,60	70,31
Sous-lieutenant.	89,18	73,25	80,87	66,43

2.3. Galonnage, pose d'attentes, fourreaux d'épaule.

2.3.1 Galonnage, pose d'attentes.

GRADE.	GALONS NON LIÉS (1) (EUROS).		POSE D'ATTENTE (2).			
			SUR DRAP (EUROS).		SUR VELOURS (EUROS).	
	TRAVAUX PARTICULIERS.	TRAVAUX ADMINISTRATIFS.	TRAVAUX PARTICULIERS.	TRAVAUX ADMINISTRATIFS.	TRAVAUX PARTICULIERS.	TRAVAUX ADMINISTRATIFS.
Général.			72,61	59,75	87,90	72,30
Colonel.	51,52	42,97	69,00	56,78	83,18	68,43
Lieutenant-colonel.	51,52	42,97	69,00	56,78	83,18	68,43
Commandant.	43,26	36,08	69,00	56,78	83,18	68,43
Capitaine.	34,99	29,19	48,75	40,15	58,25	47,95
Lieutenant.	26,72	22,30	48,75	40,15	58,25	47,95
Sous-lieutenant.	18,46	15,41	48,75	40,90	58,25	47,95
Supplément pour pose sur velours.	37,33	30,77				

(1) Les galons non liés sont cousus un à un sur la manche de la vareuse, ne concerne que le service de santé et l'armement.

(2) Pour les grades de sous-lieutenant à colonel, ne concerne que le service de santé et l'armement.

2.3.2. Fourreaux d'épaule.

GRADE.	FOURREAUX D'ÉPAULE.		
	LAMINETTE (EUROS).		CANNETILLE (EUROS).
	TRAVAUX PARTICULIERS.	TRAVAUX ADMINISTRATIFS.	TRAVAUX PARTICULIERS UNIQUEMENT.
Général.			
Colonel.	12,18	10,13	34,59
Lieutenant-colonel.	14,56	12,08	36,97
Commandant.	11,80	11,20	34,20
Capitaine.	11,85	9,86	34,25
Lieutenant.	11,41	9,50	33,82
Sous-lieutenant.	10,42	8,68	32,83

2.4. Travaux divers.

2.4.1. Képi.

KÉPI.	TRAVAUX PARTICULIERS (EUROS).	TRAVAUX ADMINISTRATIFS (EUROS).
Pose d'un galon.	6,38	5,31
Changement de la jugulaire.	5,43	4,50
Changement de la visière.	17,30	14,35
Supplément pour une broderie (grenade ou ancre).	7,65	6,28
Supplément pour une broderie à deux brisques.	6,23	5,11
Supplément pour un bandeau en velours.	8,71	7,44

2.4.2. Articles divers.

ARTICLES.	TRAVAUX PARTICULIERS (TVA INCLUSE) (EUROS).	TRAVAUX ADMINISTRATIFS (EUROS).
Insignes de collet métalliques (une paire).	10,20	8,38
Jeu de boutons estampés :		
Base TDF :		
- avec pose ;	17,07	14,12
- sans pose.	10,28	8,44
Base spencer :		
- avec pose ;	20,78	17,37
- sans pose.	13,99	11,69
Chaînette pour spencer.	2,05	1,69
Plaquette patronymique (plaquette nue).		2,50

2.4.3. Écusson de bras canetille (travaux particuliers uniquement).

	ÉCUSSON DE BRAS CANETILLE.	
	POSÉ SUR DRAP (EUROS).	POSÉ SUR VELCRO (EUROS).
Feuille d'acanthé.	18,30	18,41
Cor de chasse et grenade.	18,15	18,26
Service de santé.	23,88	23,98
Trois chiffres.	13,33	13,44
Deux chiffres.	9,78	9,89
Un chiffre.	7,10	7,20
Trois chiffres et grenade.	19,54	19,65
Deux chiffres et grenade.	15,96	16,07
Grenade.	8,98	9,08
Troupes de marine.	14,23	14,34
CTA (1)	17,82	17,92
Grenade et un chiffre.	12,20	12,32
Cor de chasse et un chiffre.	17,82	17,92
Cor de chasse et deux chiffres.	21,57	21,68
Cors de chasse et trois chiffres.	25,10	25,21
ALAT (2) et un chiffre.	21,25	21,36
ALAT et deux chiffres.	24,98	25,09
ALAT et trois chiffres.	28,87	28,98
Grenade légion étrangère.	13,50	13,60
ALAT simple.	15,82	15,93
Lyre musicale.	15,82	15,93
Foudre état-major.	21,73	21,84
Torches croisées.	14,59	14,69
Croix et palmes.	17,97	18,07
Croissant et un chiffre.	17,28	17,39
Corps des experts.	12,73	12,83
Autre modèle.	16,90	17,00
(1) Corps technique et administratif.		
(2) Aviation légère de l'armée de terre.		

3. PRIX DES DÉCORATIONS.

3.1. Médailles (sans agrafes).

MÉDAILLES.	TRAVAUX ADMINISTRATIFS (EUROS).
Médaille militaire.	27,10
Croix de guerre théâtres d'opérations extérieures.	10,87
Croix de la valeur militaire.	26,89
Croix du combattant.	26,27
Médaille d'outre-mer.	6,19
Médaille d'or de la défense nationale.	19,48
Médaille d'argent de la défense nationale.	17,19

Médaille de bronze de la défense nationale.	14,90
Médaille d'or des services militaires volontaires.	43,74
Médaille d'argent des services militaires volontaires.	22,42
Médaille de bronze des services militaires volontaires.	25,51
Médaille commémorative française.	26,41
Médaille de reconnaissance de la nation.	29,02
Médaille d'honneur actes de courage et dévouement or.	68,77
Médaille d'honneur actes courage et dévouement argent 1re cl.	56,12
Médaille d'honneur actes courage et dévouement argent 2e cl.	39,39
Médaille d'honneur actes de courage et dévouement bronze.	30,14
Insigne des blessés militaires.	10,32

3.2 Montage des médailles et confection des barrettes de décorations.

ARTICLES ET RÉALISATION.	TRAVAUX ADMINISTRATIFS.	
	MONTAGE MÉDAILLES (EUROS).	CONFECTION BARRETTES DE DÉCORATIONS (EUROS).
Forfait montage par médaille ou ruban.	2,57	2,57
Agrafe ou chiffre.	2,68	1,58
Étoile.	1,31	1,24
Palme.	1,99	1,17
Étoile des blessés.	2,68	2,41
Pin's posé.	0,86	0,86
Rosette.		6,55
Applique décoration allemande.		3,44
Palmier.		1,76
Forfait de prise en compte.		2,48

4. TEXTE ABROGÉ.

Le tableau n° 20083/DEF/DCCAT/LOG/REG du 17 novembre 2008, relatif aux prix des travaux exécutés par les maîtres ouvriers de l'armée de terre en 2009, est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,
adjoint du directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-pierre DUPUY.